

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 21 (1941)
Heft: 5

Artikel: Ouverture à Lyon d'un bureau du Centre en France des organisations économiques allemandes
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-888931>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

OUVERTURE A LYON D'UN BUREAU DU CENTRE EN FRANCE DES ORGANISATIONS ÉCONOMIQUES ALLEMANDES

La Chambre de Commerce Suisse en France procède actuellement à une enquête auprès des diverses Chambres de Commerce étrangères en France, en vue de se renseigner sur leur activité et sur les problèmes dont elles ont à s'occuper. Elle espère tirer de ces indications des renseignements utiles pour l'accomplissement de la tâche qui lui incombe. Nous sommes persuadés que les résultats de cette enquête intéresseront nos lecteurs. En attendant de pouvoir les publier, nous sommes heureux de reproduire le texte d'une brochure qui vient d'être éditée par le Centre en France des Organisations Économiques Allemandes à l'occasion de l'inauguration de son bureau de Lyon.

« En accord avec les autorités compétentes allemandes et françaises, le « Centre en France des Organisations Économiques Allemandes », 7 rue de Presbourg, à Paris, a ouvert un bureau pour la France non-occupée, avec siège à Lyon. Ce bureau est entré en fonction il y a peu de temps; son utilisation intense par les commerçants français, dès les premiers jours de son existence, démontre clairement que la création d'un pont reliant les économies des deux pays s'impose de façon urgente. Activité et but de travail sont à tout point de vue adaptés à la tâche incombant au bureau central de Paris.

*
* *

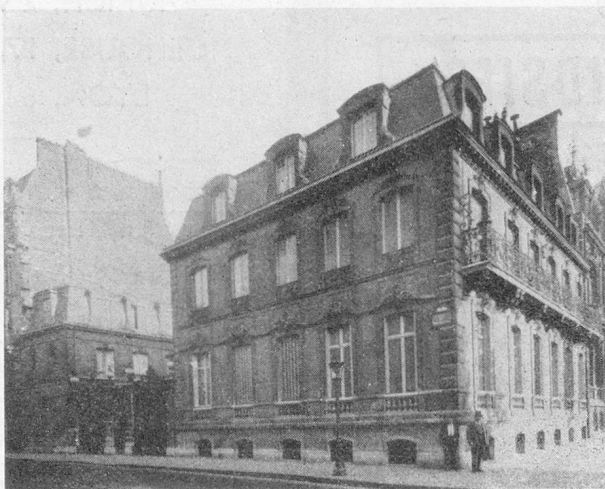
« Avant la guerre l'économie allemande fut représentée en France par la « Chambre de Commerce Allemande à Paris » qui, créée en 1930, avait réussi par des efforts incessants, à établir un lien durable entre les importateurs et exportateurs des deux pays. L'évolution générale de la politique commerciale ne facilita pas toujours cette tâche, mais dans l'ensemble, beaucoup d'erreurs, d'injustices et de ruptures purent être évitées par l'activité de la Chambre de Commerce.

« Dès la signature de l'armistice, en juin 1940, la reprise des relations commerciales fut mise à l'ordre du jour. La création d'un organisme reliant les deux économies allemande et française fut ressentie comme une nécessité impérieuse. La question se posa alors ou de rouvrir l'ancienne Chambre de Commerce Allemande, ou de choisir une forme nouvelle, répondant mieux aux besoins des temps nouveaux.

« Ainsi fut créé à Paris au mois de septembre 1940 le Centre en France des Organisations Économiques Allemandes. Il diffère en ceci de l'ancienne Chambre de Commerce qu'il est directement rattaché à la Reichswirtschaftskammer de Berlin, c'est-

à-dire à l'organisation centrale de toute l'économie du Reich. Il peut donc se prévaloir de parler au nom de l'économie privée du Reich dans son ensemble et de la représenter auprès de l'économie française. Ainsi le Centre en France des Organisations Économiques Allemandes ne se borne pas à donner son avis sur les questions de la politique commerciale; il ne restreint pas son activité à des travaux consultatifs sur le commerce extérieur, sur les questions douanières, juridiques et autres. Tout ce qui est normalement du domaine d'une Chambre de Commerce à l'étranger fait naturellement partie du programme du Centre. Mais en plus de cette activité la nouvelle organisation voudrait créer un lien étroit et fait de compréhension mutuelle entre les industriels et commerçants des deux pays. Les difficultés qu'engendre la situation actuelle ainsi que la reconstruction de l'économie européenne qui touchera de près tous les domaines de la vie économique des peuples posent des problèmes d'importance capitale. Contribuer à leur solution dans la mesure de ses moyens, c'est la tâche principale que le Centre en France se propose de poursuivre. Cette intention est largement facilitée du fait qu'un certain nombre d'organisations professionnelles du Reich ont délégué au Centre des représentants connaissant à fond toutes les questions de production dans leurs industries respectives. Ils ont à maintenir en outre un contact étroit avec les différents Comités d'Organisations.

Hôtel du Centre en France
des Organisations Economiques Allemandes à Paris



*
* *

« La compétence du Centre s'étend à tout le territoire français. La pratique a vite démontré que la situation actuelle ne permet pas, dans toute la mesure désirée, le contact avec les industriels et commerçants de la zone non-occupée. L'économie de la zone non-occupée est, par conséquent, insuffisamment informée quant aux buts que poursuit le Reich dans le do-

maine économique ainsi qu'en ce qui concerne les voies et moyens permettant la reprise des relations commerciales. La réforme de l'économie européenne exige, cependant, un travail méthodique en faveur des relations commerciales entre l'Allemagne et l'économie de la zone non-occupée. C'est en partant de ces considérations que le Bureau central à Paris a entrepris la création d'un bureau à Lyon.

« Le choix de son siège fut déterminé par la situation géographique et l'importance prééminente de Lyon en tant que centre industriel et commercial. Le regard du commerçant lyonnais, constamment dirigé vers des marchés étrangers, sa compréhension innée pour la collaboration économique des peuples et — ce qu'il ne faut pas omettre — son hospitalité renommée, sont des raisons qui ont conduit à choisir Lyon comme siège de ce bureau. Cette conception s'est avérée juste dès les premiers jours de l'existence du bureau lyonnais qui a reçu maintes preuves d'hospitalité et de compréhension. Il peut donc envisager avec confiance le développement futur de ses travaux.

*
* *

« La tâche du bureau lyonnais est purement économique. De ce qui précède, il résulte un vaste programme d'activité pour le bureau de Lyon qui est officiellement inauguré le 29 septembre 1941. On peut le grouper ainsi :

« 1^o Création d'un climat favorable à une collaboration loyale entre l'Allemagne, la France et les autres pays de l'espace

européen par l'établissement de relations personnelles avec tous les milieux intéressés aux problèmes économiques et par la diffusion d'informations objectives concernant les problèmes économiques de l'heure ainsi que de l'avenir.

« 2^o Examen préparatoire de toutes les conditions économiques quant aux possibilités d'achat et de vente et, dans cet ordre d'idées, l'observation comparative des prix; c'est ici que se placera le service qui s'occupera de mettre en rapport les fournisseurs et acheteurs.

« 3^o Consultations à donner lors de l'exécution d'affaires : renseignements concernant les formalités d'importation et d'exportation, les réglementations des devises, les questions douanières, la législation commerciale des deux pays, etc.

« 4^o Participation à la reconstruction d'un réseau de représentants et de succursales. Il importe beaucoup, en effet, de grouper au plus tôt les personnes capables de sauvegarder avec succès et compréhension les intérêts allemands en France et les intérêts français en Allemagne.

« 5^o Liquidation du passé en ce qui concerne par exemple les créances provenant d'affaires conclues avant la guerre et les litiges éventuels survenus par suite des événements.

« Le bureau de Lyon est, cependant, obligé de décliner toutes demandes ne correspondant pas aux buts délimités ci-dessus. Il n'est, par conséquent, pas à même de s'occuper, par exemple, de la libération de prisonniers de guerre ou de l'établissement de laissez-passer pour la zone occupée. »

Cabinet Dentaire

Robert HUGI

Chirurgien-Dentiste

d. I. Faculté de Médecine de Paris

69, boul. Magenta
PARIS-X^e

Tél. : Pro. 30-94

BATINASE :: RAPIDASE

Seul Confit

diastatique

Donne des **peaux**
pleines

RÉSULTATS
CONSTANTS

■ Pour le **désencollage**
de tous tissus. Pour la
préparation de tous
apprêts
et **encollages**

Simplicité -- Rapidité
S É C U R I T É

Agents et Dépôts régionaux -- Renseignements et Echantillons gratuits

SOCIÉTÉ RAPIDASE

64, rue d'Arras

SECLIN (Nord) France

**TRÉFILERIES
RÉUNIES S.A.
BIENNE**



FERS ET ACIERS
ÉTIRÉS ET LAMINÉS À FROID